

Tarifs de la garderie périscolaire Année scolaire 2023/2024

Les tarifs de la garderie périscolaire sont fixés chaque année par délibération du Comité OGEC, sous réserve de modifications liées au coût réel de la garderie périscolaire.

Le règlement s'effectue uniquement en ligne et à l'avance sur le site Ecole directe.

Veuillez-vous reporter au tableau ci-dessous pour prendre connaissance des tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire **2023/2024** (sous réserve de modifications liées au coût réel de la garderie périscolaire) :

	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>
7h30 – 8h30*	3,75 € par enfant	3,75 € par enfant	3,75 € par enfant	3,75 € par enfant
8h00 – 8h30*	2,50 € par enfant	2,50 € par enfant	2,50 € par enfant	2,50 € par enfant
16h30 – 17h00*	2,50 € par enfant	2,50 € par enfant	2,50 € par enfant	2,50 € par enfant
16h30 – 17h30*	3,75 € par enfant	3,75 € par enfant	3,75 € par enfant	3,75 € par enfant
16h30 – 18h00*	6,25 € par enfant	6,25 € par enfant	6,25 € par enfant	6,25 € par enfant
16h30 – 18h30*	7,50 € par enfant	7,50 € par enfant	7,50 € par enfant	7,50 € par enfant
17h30 – 18h00*	2,50 € par enfant	2,50 € par enfant	2,50 € par enfant	2,50 € par enfant
17h30 – 18h30*	3,75 € par enfant	3,75 € par enfant	3,75 € par enfant	3,75 € par enfant

**Toute tranche horaire entamée est due.*

La garderie est assurée jusqu'à 18h30. Après cet horaire les enfants ne seront plus sous la responsabilité de l'école.

Les familles dépassant cet horaire devront s'acquitter d'une pénalité de 12,00 € qui viendra s'ajouter aux deux heures de garde effectuées.

En cas de retard des parents de l'enfant **inscrit** au service périscolaire, le tarif de la nouvelle tranche correspondante sera appliqué, sans pénalité.

En cas d'abus (inscriptions non effectuées, dépassements d'horaires), un message vous sera adressé. Si les abus devaient continuer, une pénalité financière de 10,00 € pourra être appliquée.